

*C. A. restreint de l'Association des Réalisateur et Réalisatrices de Films
du 27 octobre 2014 - En Fédération Wallonie-Bruxelles.*

EXTRAIT DU PV

1. Réalisateur-Producteurs:

Jean-Jacques ANDRIEN :

" Dans l'histoire du cinéma belge francophone, il y a toujours eu des réalisateurs producteurs de leurs propres films. A la fin des années 60 et début 70; c'est-à-dire au début de la professionnalisation de notre cinématographie, il y avait très peu de possibilités de producteurs. A ce moment-là, le Ministère de la Culture encourageait même certains réalisateurs à devenir leur propre producteur. Ce que plusieurs firent, par nécessité et par choix. Il s'agissait d'entreprises de production créées par des réalisateurs pour pouvoir produire leurs propres films dans une logique où l'économique est subordonné à la dimension artistique, où c'est la finalité culturelle qui prime. L'économique requérant cependant toute l'attention et la rigueur nécessaires. C'est ainsi que j'ai créé ma propre société de production *Les films de la drève* en 1973. C'était la première du genre.

Cette formule de production Réalisateur-Producteur, d'auto-entrepreneur à finalité culturelle, s'est étendue rapidement. En 1976, nous créâmes l'ABPRF (l'Association Belge des Producteurs-Réalisateur de Films). Mais, peu à peu, au fil des années, le moteur et l'esprit fondateur de cette association se sont transformés : la finalité poursuivie ne fut plus tant la finalité culturelle et la liberté de création que *l'économique* au détriment de la dimension artistique du produit filmique. Le réalisateur était passé au second plan. Une autre logique productionnelle avait pris le dessus. Le formatage faisait son chemin.

En réaction, face à cette réduction du statut du réalisateur, afin de poursuivre la défense de la liberté de création et de la diversité culturelle ; c'est-à-dire d'un cinéma à finalité culturelle effective (ce qui n'empêche pas qu'il puisse fonctionner commercialement), des réalisateurs et réalisatrices se regroupèrent et créèrent en 2002 l'ARRF (initiée dans un premier temps par Jean-Jacques Pêché, Nejia Ben Mabrouk, Yasmine Kassari, Frédérique Sojcher et moi-même)*. Il s'agissait de raviver le statut du réalisateur, de lui rendre sa place dans l'économie de la production d'un film.

Ce regroupement se voulait d'emblée ouvert à tous les réalisateurs et réalisatrices de la FWB, toutes générations confondues, quelque soient le genre de cinéma pratiqué, les appartenances communautaires, politiques... dans un esprit de solidarité.

Mais les réalisateurs-producteurs *indépendants*; c'est-à-dire ceux qui ne faisaient plus ou pas partie des associations de producteurs existantes, se retrouvèrent de plus en plus isolés, dispersés et hors jeu des débats au niveau institutionnel qui les concernent en tant qu'auto-entrepreneurs. Ils virent les producteurs -principalement de l'UPF- devenir les seuls représentants de l'ensemble du secteur de la production à ces niveaux décisionnels.

Or, la méthode pour produire un film, c'est déjà le film ! Un film fabriqué par une équipe de quarante techniciens ne sera pas le même que celui réalisé par deux ou dix techniciens; un budget, un plan de travail privilégient certains paramètres au détriment d'autres etc.

Nous pensons que chaque film est un prototype qui doit susciter sa propre logique productionnelle. Sa

propre méthode de production. Si le réalisateur (qui est généralement le porteur initial d'un projet) ne rencontre pas de Producteur complice et en affinité avec lui et capable de produire son film, il est légitime que le réalisateur puisse le (co) produire lui-même selon la méthode qui permet la réussite de ce film.

Réalisateur-Producteur, c'est une méthode de production qui existe et qui doit pouvoir continuer à exister. Qui doit être respectée au même titre que toute autre. Cette formule a donné lieu à des films parmi les meilleurs de notre cinématographie et du cinéma européen.

Reconnaître la pertinence de cette formule, de cette méthode de production, c'est défendre et favoriser la diversité culturelle, la liberté de création. L'aspect économique -je le répète - devant être nécessairement géré avec toute la compétence et le sérieux requis. Il existe en FWB suffisamment d'excellents collaborateurs à ce niveau pour ce faire.

Par ailleurs, selon nous, la seule justification à l'existence de l'aide au cinéma dans notre communauté FWB, s'inscrit dans cette logique de liberté de création, de défense et de soutien à la diversité culturelle, de finalité culturelle.

Poursuivre une finalité culturelle, c'est bien entendu défendre et promouvoir la création, la liberté d'expression, la diversité culturelle et par conséquent, la liberté de regroupement des Réalisateurs-Producteurs dans le cadre associatif de leur choix. Cette existence ne s'inscrit pas *contre* les Producteur-Producteurs mais constitue un *plus* par rapport à ceux-ci.

* Cet entre-parenthèse est ajouté par JJA lors de sa relecture de ce texte.

Fin de l'intervention de JJA.
